

## COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES

### PROCES-VERBAL N° 4/2023

### REUNION DU 7 JUIN 2023

**Présidence** Frédéric Daille

**Présents** Frédéric Bourcier (invité), Jean-Pierre Dahm (CNM), Pierre Delacour (COT), Jean-François Delassalle (CNR), Elsa Demazeau (COT), Nicolas Doumeng (CSO), Philippe Dulon (COT), Hervé Jacquot (CSO), Françoise Jeante (COT), Daniel Josien (COT), Elisabeth Lagier (COT), Kevin Legrand (COT), Christian Prévost (COT), Gilles Prono (CN Masters), Bénédicte Roze (CNJ)

**Excusés** Daniel Buzzi (COT), Marcel Ferrari (COT), Pierre Friteyre (DTN), Robert Hurtes (COT), Eric Jaffrelot (FFA), Jean-Luc Martin (CNJ), Jean-Marcel Martin (COT), Pierre Olive (COT)

- *Le Président ouvre la séance à 20h32* -

#### 1. Groupe de travail « règlements »

Kevin Legrand présente l'évolution des règlements qui est résumé dans un document produit par Eric Jaffrelot (Annexe 1).

CR 20 : athlète considéré comme DNF et non DQ

TR 4.3 : engagements simultanés

TR 6.4.5 : aide autorisée (athlète peuvent prendre tablette/téléphone des mains de leur coach pour revoir leur saut par exemple)

TR 8.4.1 : réclamation verbale pour faux départ (si détection très proche du 0.100 par la centrale de faux départ, le JA des départs peut autoriser l'athlète à courir sous réserve)

TR 19.10.2 : mile sur route (nouvelle discipline)

TR 20.2.1 : couloirs vides

TR 20.4.2 : modification sur le tirage au sort des couloirs

TR 24.11 : déclaration des équipes de relais (confirmation 1h avant l'entrée en chambre d'appel)

TR 25.17 : temps imparti pour les essais

TR 32.2 : engins de lancers personnels

L'adaptation de ces règles au niveau national est à discuter par la CSO et la COT. Hervé Jacquot précise que cela concerne notamment la règle technique 20.4.2 afin de l'intégrer dans Logica.

#### 2. Groupe de travail « formation »

Christian Prévost précise que le texte sur les certifications a été mis à jour et devient un texte « expurgé » de la liste des modules qui sont détaillés dans le texte sur « les parcours diplômants ».

Frédéric Bourcier présente le travail abouti sur la filière arbitrage (voir PV COT n°3 du 22 avril 2023 + Annexe 2). La COT insiste pour que les nouveautés concernant l'« arbitrage de spécialité » soit un diplôme de niveau 3 et non une mention complémentaire. Cela nécessitera la création de nouveaux contenus et la modification d'autres (notamment le module « arbitrer décider » qui sera orienté pour former sur la prise de décision).

Christian Prévost annonce la création de cette filière pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La déclinaison des panels internationaux est présentée (cf. PV COT n°3 du 22 avril 2023).

### **3. Groupe de travail « communication »**

RAS

### **4. Groupe de travail « OTN »**

Répartition des candidats pour l'examen pratique OTN.

### **5. Groupe de travail « féminisation »**

Daniel Josien indique qu'à l'époque de Marie-Georges Buffet, une réflexion approfondie avait été menée sur la féminisation du secteur sportif. Il étudie donc cela afin de repérer ce qui pourrait être remis au goût du jour voire réutilisé.

### **6. Tour de table des commissions**

Jean-Pierre Dahm explique la nécessité de renforcer le panel international des juges de marche.

Bénédicte Roze indique que la présence d'un représentant de la COT serait pertinente lors des rencontres avec le monde scolaire, notamment pour les lycéens (qui sont CA-JU). Il existe un membre de la COT FFA désigné nommément pour siéger à la CNJ. La difficulté de correspondance entre les diplômes fédéraux et UNSS est soulignée. Christian Prévost indique que c'est à l'ordre du jour. Une date de réunion sera fixée en septembre 2023 pour discuter du document sur le passage des jeunes juges aux juges jeunes.

Gilles Prono indique que la CNAM va soumettre un changement de règlement pour les championnats Masters afin de s'aligner sur les règles internationales.

### **7. Points divers**

#### Saison 2023-2024

- Dates des réunions de COT - saison 2023-2024 :

- Mercredi 27 septembre 2023 : COT
- Samedi 11 novembre 2023 : COT Elargie
- Samedi 16 décembre 2023 : COT à la FFA
- Samedi 20 janvier 2024 : COT Elargie
- Mercredi 28 février 2024 : COT

- Samedi 6 avril 2024 : COT Elargie
- Samedi 1er juin 2024 : COT Elargie à la FFA

- Le projet de Congrès des officiels est repoussé. La COT choisit la période de fin novembre 2024.

#### Récompenses

Un point sur les propositions pour les médailles COT 2022/2023 est réalisé.

#### Informations diverses

Hervé Jacquot précise qu'il faut continuer à enregistrer les formations sur Logica.

- *Fin de la réunion à 22h10* -

**Elsa DEMAZEAU**  
**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Frédéric DAILLE**  
**PRESIDENT**

## Annexe 1 – Synthèse des modifications des règles WA par Eric JAFFRELOT

### Modification des Règles WA (Mai 2023)

#### **CR 20** Athlète considéré comme DNF

*Commentaire* Lorsqu'un athlète ne termine pas une course il doit être signalé comme DNF plutôt que DQ y compris lorsque l'athlète arrête de courir et franchit la ligne en marchant.

#### **TR 4.3** Engagements simultanés

Si par la suite un athlète n'est présent pour cet essai, il sera considéré comme y renonçant (im passe), dès que la période de temps autorisée pour l'essai sera écoulée.

Cependant si l'athlète n'est toujours pas présent pour l'essai suivant (ce qui n'a pas été autorisé par le juge-arbitre) cela constitue une absence durant la compétition et sera compté comme un échec.

#### **TR 6.4.5** Aide autorisée

A proximité immédiate de la zone de coaching, afin d'assurer un meilleur visionnage des images, l'athlète peut prendre en main l'appareil pendant son échange avec les personnes ayant pris les images.

#### **TR 8.4.1** Réclamation verbale pour faux départ

La participation sous réserve ne devrait pas être autorisée si le faux départ a été décelé par un Système d'information sur les départs

*Commentaire* Néanmoins il est reconnu que lorsque le temps de réaction est proche de la limite autorisée le moindre mouvement peut difficilement être visible. Dans ce cas, si selon l'avis du juge arbitre des départs, cela nécessite plus d'analyse des données techniques à disposition, alors le juge-arbitre des départs peut décider d'autoriser l'athlète à participer sous réserve

#### **TR 19.10.2** Mile sur route

Pour le Mile sur route, le temps sera arrondi et enregistré au dixième de seconde supérieur.

#### **TR 20.2.1** Couloirs vides

Note (ii) la réglementation applicable peut spécifier les modalités selon lesquelles les couloirs vides suite au retrait d'un athlète pour les demi-finales ou finales peuvent être attribués aux athlètes non qualifiés suite au tour précédent

Idem pour les concours (TR 25.12)

#### **TR 20.4.2** Tirage au sort des couloirs

##### • Attribution des couloirs après le premier tour

En raison d'un nombre croissant de demandes en faveur de méthodes d'attribution des couloirs différentes après le premier tour selon s'il s'agit d'épreuves en ligne droite ou d'épreuves avec virages, le Conseil a convenu ce qui suit :

Tirage au sort	Toutes les épreuves (ANCIEN)	Épreuves en ligne droite (NOUVEAU)	200m (NOUVEAU)	400m (NOUVEAU)
Athlètes classés premiers	3, 4, 5, 6	3, 4, 5, 6	5, 6, 7	4, 5, 6, 7
Athlètes classés suivants	7, 8	2, 7	3, 4, 8	3, 8
Athlètes classés derniers	1, 2	1, 8	1, 2	1, 2

Pour les relais, la même règle que pour le 400m est utilisée  
Pour le 800m, c'est l'ancienne règle qui est conservée

Ces dispositions s'appliquent également pour l'attribution des couloirs dans les épreuves combinées pour les épreuves de 400m Décathlon et 200m Heptathlon.

**TR 24.11** Déclaration des équipes de relais

La composition d'une équipe et l'ordre des coureurs doivent être communiqués au plus tard à l'heure d'entrée en chambre d'appel pour leur série respective.

**TR 25.17** Temps imparti pour les essais

Note (v) Pour les sauts verticaux le nombre d'athlètes restant en compétition est déterminé au moment où la barre est montée à une nouvelle hauteur.

Note (vi) Le temps pour un essai consécutif sera appliqué pour tout essai consécutif qu'il soit dans le même tour pour un essai de remplacement, à la même hauteur ou à des hauteurs consécutives pour les sauts verticaux ou quand un changement d'ordre est effectué à la fin d'un tour. Le temps pour un essai consécutif sera appliqué s'il est plus important que celui basé sur le calcul du nombre d'athlètes restant en compétition.

**TR 32.2** Engins de lancers personnels

Les athlètes peuvent entrer leur engin personnel y compris si celui-ci figure sur la liste officiel des engins mis à disposition, dans la limite de deux engins par athlète.

## **FILIERE JUGE ARBITRE (NIVEAUX 3 ET 4)**

### **PROPOSITIONS D'EQUIVALENCES DANS LA FILIERE JUGE ARBITRE**

<i>Qualification</i>		<i>Qualification(s) équivalente(s)</i>
JAD	=	JUCO et JUSA et JULA
JAR	=	ARCO et ARSA et ARLA et JUCO et JUSA et JULA
JAF	=	JAST

### **PROPOSITION D'EVOLUTION DE LA FILIERE JUGE ARBITRE (NIVEAUX 3 ET 4)**

Création des diplômes de niveau 3 :

- ARBITRAGE DES COURSES (ARCO)
- ARBITRAGE DES SAUTS (ARSA)
- ARBITRAGE DES LANCERS (ARLA)
- ARBITRAGE DES DEPARTS (ARDE)

Modification des voies d'accès au diplôme de niveau 4 :

- JUGE ARBITRE STADE (JAST)

Création des modules :

- M00XXX ARBITRER LES COURSES
- M00XXX ARBITRER LES SAUTS
- M00XXX ARBITRER LES LANCERS
- M00XXX ARBITRER LES DEPARTS

Révision des modules :

- M00206 ARBITRER ET DECIDER
- M00276 POSTURE DE JUGE ARBITRE